**LSU et classes bilingues**

Le LSU est un outil national qui n’est initialement pas conçu pour répondre aux spécificités régionales. Aussi n’existe-t-il pas de LSU spécial bilingue.

Cet outil doit être complété de manière lisible et compréhensible par les parents.

Ce document souhaite apporter des réponses aux enseignants des classes bilingues :

* pour tous les domaines d’enseignement qui sont à la charge de tous les enseignants du binôme français et allemand.
* pour le domaine « langues vivantes ».

**Comment renseigner le LSU pour tous les domaines d’enseignement ?**

En référence à la circulaire départementale du 30 août 2016, les principes suivants sont rappelés :

• L’ensemble des domaines disciplinaires est partagé équitablement en deux.

• Le volume horaire hebdomadaire du français est cumulé avec le volume horaire de langue pour former un bloc pédagogique « maîtrise des langues ».

Ces principes impliquent :

1. ***Les enseignants des binômes français et allemands doivent se concerter en amont pour se répartir les compétences de chaque domaine d’enseignement que chacun travaillera.***
2. ***Ces compétences partagées et travaillées pendant la période seront saisies dans le LSU avec la mention de fin de ligne FR ou ALL ou FR/ALL.***
3. ***Il faut considérer le mot FRANCAIS comme MAITRISE DES LANGUES FRANCAISE ET ALLEMANDE bien que l’on ne puisse pas le remplacer par ce bloc pédagogique dans le LSU.***
4. ***Des documents d’organisation des apprentissages recensent toutes les compétences à travailler et à se partager sur l’ensemble des cycles 2 et 3. Ils ont été distribués lors des formations des binômes français / allemands. Ils sont téléchargeables sous :***

[***http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2016/12/11/repartition-des-apprentissages-dans-les-classes-bilingues/***](http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2016/12/11/repartition-des-apprentissages-dans-les-classes-bilingues/)

1. ***Le positionnement des objectifs se fait par domaine d’enseignement et non par compétence, comme dans les classes monolingues. Il faut donc au sein du binôme se concerter et s’accorder sur un positionnement quant aux objectifs d’apprentissage. La rubrique « Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles » permet de moduler ces appréciations. Pour les élèves en très grandes difficultés, il est possible de faire un LSU personnalisé en optant pour la saisie individuelle et de reporter les compétences évaluées à une période suivante.***

N.B. :

- Personnels contractuels : la question de l’accès à l’application n’est pas résolue à ce jour. Les enseignants contractuels transmettront leurs données au directeur / directrice ou à l’enseignant/e français/e de la classe qui les saisira dans le LSU.

- Elèves en section : une individualisation de chaque livret sera nécessaire pour chaque élève ou pour le groupe des élèves en section bilingue.